Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (http://cpnefsv.org)

Missions [1]

Des Observatoires prévus par la Loi

La Loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social du 4 mai 2004 instaurait la possibilité pour les branches de créer des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ).
De nombreuses branches ce sont donc dotées de tels observatoires.

En 2005, les organisations professionnelles ont décidé de créer l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant (OPMQ-SV).

Des missions visant la sécurisation des parcours professionnels

L'Observatoire de la branche du spectacle vivant a pour missions générales :
d'observer et d'analyser les évolutions des métiers et de l'emploi, quantitativement et qualitativement, aux niveaux national et régional,
d'étudier la relation emploi/formation,
de rassembler des données permettant d'anticiper les besoins en qualification et en formation professionnelles.

Protocole d'accord portant création de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant, du 10 octobre 2005 [2]

URL source: http://cpnefsv.org/cpnef-sv-lobservatoire/missions

Liens
[1] http://cpnefsv.org/cpnef-sv-lobservatoire/missions

[2]
http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/A-CPNEF-SV-et-observatoire/A2-Pdf1-protocole-accord-opmq.pdf